

Affiliation en tant que membre ordinaire

L'Union des transports publics

L'UTP défend les intérêts communs de ses membres face aux autorités et aux tiers. Toutes les entreprises concessionnaires importantes de chemin de fer, de trams, de bus et de navigation sont affiliées en tant que membres ordinaires à l'Union. Des entreprises industrielles ou commerciales ainsi que d'autres institutions intéressées aux transports publics peuvent adhérer à l'UTP en qualité de membres amis. L'Union des transports publics est une société coopérative dont le siège se trouve à Berne.

Tâches de l'association

- Défense des intérêts de ses membres vis-à-vis de la politique, des autorités et des tiers
- Coordination des entreprises de transport dans le cadre de tâches d'intérêt national
- Plate-forme pour l'échange d'expériences entre entreprises de transport
- Promotion de transports publics orientés vers le client

Avantages en tant que membre ordinaire

En tant que membre ordinaire, vous profitez des avantages suivants:

- Invitation à l'Assemblée générale annuelle
- Invitation à des colloques
- Inscription dans la liste des membres
- Remise de la liste des membres (sous forme électronique)
- Accès à l'Extranet de www.utp.ch
- Distribution de circulaires concernant des thèmes d'actualité, de rapports et de brochures spécialisées
- Newsletter des transports publics, TECH NEWS et eVoyage
- Possibilité de siéger dans des commissions, des groupes de projet, des groupes de travail et d'autres commissions de l'Union, selon les intérêts spécifiques et les positions vacantes
- Droit à au moins deux cartes de circulation de l'Union pour des cadres ou des membres du Conseil d'administration ou d'organes de surveillance de votre entreprise. Le nombre de commandes pour les cartes dépend du nombre de collaborateurs. En contrepartie, les cartes de circulation doivent être acceptées sur les lignes de votre entreprise.
- Conseil par des spécialistes de l'Union, par ex. pour des questions juridiques ou économiques, pour autant qu'il s'agisse de problèmes d'intérêt général. Encouragement à l'échange intensif d'expériences. Possibilités d'accéder à différentes possibilités de formation et de formation continue.
- Accès à l'Ouvrage de référence en matière de technique ferroviaire RTE à l'unité ou par abonnement avec un rabais de 50 %

Conditions

La contribution annuelle fixée par l'assemblée générale dépend des dépenses et des recettes de votre entreprise dans le domaine des transports publics d'une part, et comprend d'autre part un montant annuel fixe de 2000 francs.

Selon l'art. 5 des statuts, le Comité décide de l'admission sur la base d'une demande d'adhésion écrite. Selon l'art. 6 des statuts, l'affiliation peut être résiliée pour la fin de l'année, moyennant un préavis écrit de six mois.

Demande d'adhésion

L'entreprise signataire adhère à l'Union des transports publics en qualité de membre ordinaire.

Entreprise

Initiales officielles

Adresse

Téléphone

Fax

E-mail

Internet

Nom et prénom de la directrice /
 du directeur de l'entreprise

Numéro de téléphone de la directrice /
 du directeur de l'entreprise

Adresse e-mail de la directrice /
 du directeur de l'entreprise

Label de qualité pour le tourisme suisse Certification ISO 9001
 14001

Genre Ch. de fer à voie normale Ch. de fer à voie étroite Tramway
 Entreprise de trolleybus Entreprise d'automobiles Navigation
 Funiculaire Téléphérique

Ouverture du 1^{er} tronçon (année)

Longueur du propre réseau

Longueur exploitée

Rampe maximum

Parcours à crémaillère

- Traction** Courant monophasé Courant triphasé Courant continu
 Huile lourde Vapeur

Nombre de collaborateurs

Le plus grand nombre de collaborateurs à un jour de référence dans la période du 1^{er} décembre au 30 novembre. Compte comme collaborateur toute personne qui a travaillé pendant un mois au moins et au minimum 50 % du temps de travail normal durant cette période dans le domaine des transports publics (transport de voyageurs ou de marchandises concessionnaire ou autorisé, entretien et administration correspondants, sans les entreprises accessoires).

Nombre de personnes

dont nombre de chauffeurs

Réponse de remplacement:

L'entreprise susmentionnée n'a pas de propre personnel. Les employés sont embauchés et recensés par l'entreprise ci-après:

.....

Données pour la cotisation de membre

Total des charges (avec entreprises accessoires, sans charges de capital) de l'année précédente:

Année

Fr.

Total des produits d'exploitation (sans produits des finances, indemnisations et produits accessoires) de l'année précédente:

Année

Fr.

Remarques

.....

Lieu et date

Signature

.....

.....